



DECISION DU MAIRE

Place de la Mairie • 84220 Joucas
T : 04 90 05 78 00 • F : 04 90 05 77 80
E : contact@joucas.fr
www.joucas.fr

N° 03/2026

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT AU BAIL COMMERCIAL ENTRE M. Didier LAGET ET LA COMMUNE DE JOUCAS PORTANT SUR LE LOCAL COMMERCIAL SIS 197 RUE GRANDE

Le Maire de JOUCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L.111-1 et L. 2122-22, permettant au Maire, par délégation du Conseil Municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu le Code du Commerce ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 26-04-05 en date du 13 avril 2026, donnant délégation à son maire, jusqu'à fin du mandat en cours, pour décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant que la commune de JOUCAS est propriétaire des murs du local sis 197 Rue Grande à JOUCAS (84220) ;

Considérant le bail commercial passé par acte notarié en date du 4 mars 2011 entre la SARL EPICERIE DOROTHEE JEAN et la Commune de JOUCAS pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2011 ;

Considérant le projet de cession du fonds de commerce du local situé 197 Rue Grande entre la SAS le Bistrot la Terrasse et M. Didier LAGET, entrepreneur individuel, dont le siège professionnel est à JOUCAS (84220), 197 Rue Grande, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 344 982 046,

Considérant la nécessité pour le Bailleur et le Preneur de modifier l'identité des parties au bail initial au moyen d'un avenant audit bail ;

Vu le projet d'avenant au bail commercial ;

DECIDE

- ✓ **D'AUTORISER** la cession du fonds de commerce par acte sous signature privée avec dérogation à la clause de forme authentique entre la SAS le Bistrot de JOUCAS et M. Didier LAGET, repreneur.

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant au bail commercial précité entre M. Didier LAGET, entrepreneur individuel, et la commune de JOUCAS, avec effet au 1^{er} juin 2026 pour se terminer le 31 mai 2035.
- ✓ **DE FIXER** le loyer à 15.600,00 € HT annuel (soit 1.300,00 € HT par mois).
- ✓ **DE FIXER** le dépôt de garantie à 3 900 €.
- ✓ **DE DIRE** que les conditions du bail initial signé le 4 mars 2011, non modifiées par l'avenant précité, restent inchangées.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'autorisation de cession précitée et l'avenant au bail avec M. Didier LAGET au nom et pour le compte de la commune propriétaire ;
- ✓ **DE DIRE** que la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.
- ✓ **DE DIRE** que la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat du Département de Vaucluse, au titre du contrôle de légalité.

JOUCAS le 26 mai 2026

Le Maire,

Lucien AUBERT



Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260526-DECISION_03_26-AU